



# STAGES DE FORMATION INTERSYNDICAUX

Le 16 mai à Grenoble

Le 23 mai à Bourgoin-Jallieu

## AESH, ENSEIGNANT.E.S :

*Quel accompagnement pour les élèves ? Quelles conditions de travail ?  
Quelles perspectives ?*

La CGT éducation, la CNT éducation, FO, la FSU, le PAS 38, SUD éducation et l'UNSA organisent un stage de formation syndicale pour les AESH et les enseignant.e.s. Syndiqué.e ou non, inscrivez-vous !

### Dénoncer les orientations

#### Les PIALs

A la rentrée prochaine, les **PIALs** (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) se multiplieront. Désormais les affectations des AESH ne seront plus liées à un ou des élèves, mais à un groupe d'établissements. Mutualisation des accompagnements, non respect des notifications, interchangeabilité des AESH auprès des élèves... La menace est grande que tout le monde y perde : élèves, parents, enseignants et accompagnants.

#### Le dispositif 2<sup>nd</sup> employeur

Il promet des temps pleins aux AESH... en multipliant les contrats précaires d'accompagnements non scolaires, auprès d'autres d'enfants ou adultes. Loin de **reconnaitre la mission éducative des AESH par la création d'un vrai statut de la Fonction Publique**, on leur demande de devenir polyvalent.e.s et de rester précaires.

### Défendre les conditions d'accompagnement des élèves

Nous, **AESH et enseignant.e.s**, sommes au quotidien aux côtés des élèves en situation de handicap, essayant de garantir tant bien que mal leur inclusion en classe ordinaire. Quelles sont nos réussites et nos difficultés ? **De quoi avons-nous besoin pour consolider notre collaboration** et faire de l'inclusion un succès ?

### Défendre les conditions de travail des accompagnants

La circulaire rectorale sur les AESH publiée en décembre 2018 peine à **s'appliquer** (indices et revalorisation salariale, temps de travail repassé de 21h à 20h pour les contrats 50%) et son contenu n'est satisfaisant ni en termes de rémunération, ni en termes de temps de travail. La circulaire nationale AESH en cours de rédaction a de quoi inquiéter. Nous nous organiserons pour rappeler au rectorat ses engagements.

De plus, pour les élèves, **le respect des notifications n'est toujours pas garanti**, certains établissements s'octroient une expertise et un pouvoir de décision qu'ils n'ont pas. AESH, enseignant.e.s, il est urgent de dénoncer ces situations et de construire des revendications partagées.

### Organiser notre mobilisation

Devant le manque de considération d'une administration qui n'entend pas les vrais besoins, nous appelons à **une mobilisation le 23 mai 2019. AESH et ENSEIGNANT.E.S, saisissons-nous de ces deux journées de stage pour formuler nos besoins et nos revendications** pour les porter en direction du rectorat, du ministère et de nos élus !

# STAGES DE FORMATION INTERSYNDICAUX

Le 16 mai à Grenoble

Le 23 mai à Bourgoin-Jallieu

## AESH, ENSEIGNANT.E.S:

*Quel accompagnement pour les élèves ? Quelles conditions de travail ?  
Quelles perspectives ?*

*Venez nombreuses et nombreux, avec vos expériences, vos idées, vos outils,  
vos doutes, vos propositions, vos questions... **Repas partagé à midi.***



**Jeudi 16 mai  
9h00-16h30**

**Stage intersyndical AESH -  
ENSEIGNANT.E.S  
Grenoble  
Lieu à préciser**

**Jeudi 23 mai  
9h00-16h30**

**Stage intersyndical AESH  
- ENSEIGNANT.E.S  
Bourgoin-Jallieu  
Lieu à préciser**

**Mobilisations  
Jeudi 23 mai  
17h**

**Grenoble : Rassemblement devant  
le rectorat. Une demande  
d'audience sera déposée.  
Bourgoin-Jallieu : Rassemblement  
devant la permanence de la  
députée locale. Une demande  
d'entrevue sera déposée.**

## Pour vous inscrire

- Remplissez le **modèle de demande de congé** (selon votre contrat) en pièce jointe
- À renvoyer à votre supérieur (DASEN, Rectrice, IEN, Principal·e, Proviseur·e, Employeur) au moins **un mois avant la date du stage pour que la demande soit de droit** (jusqu'au 16 avril mais de préférence **avant les vacances scolaires**).
- **Prévenez** de votre présence par mail un des syndicats organisateurs :  
[cgt-education38@orange.fr](mailto:cgt-education38@orange.fr)  
[educ.38@cnt-f.org](mailto:educ.38@cnt-f.org)  
[fsu38@fsu.fr](mailto:fsu38@fsu.fr)  
[pas38@wanadoo.fr](mailto:pas38@wanadoo.fr)  
[aesh@sudeducationgrenoble.org](mailto:aesh@sudeducationgrenoble.org)  
[38@unsa-education.org](mailto:38@unsa-education.org)

*L'absence de réponse de l'administration à quinze jours du stage vaut accord. Contactez un syndicat organisateur en cas de difficultés.*

**\*Vous avez droit à 12 jours de formation par an !**

